

ORTIVA TOP



ORTIVA TOP

Dernière mise à jour :
03.05.2018

FONGICIDES

Protection des
cultures

N° AMM :
2080102

Composition:

200 g/l

azoxystrobine

125 g/l

difénoconazole

Famille chimique:

Strobilurines

Triazoles

Formulation:

SC Suspension concentrée

Mode d'action:

Curatif

Préventif

Diffusant

Pénétrant

Translaminaire

Foliaire

Fongicide légumes multicultures à large spectre

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

Sélectionner une culture ▼

1

[Suivant](#)

Ail

Artichaut

Asperge

Aubergines - plein champ

Aubergines - sous serre

Betterave fourragère

Betterave fourragère porte-Graine

Betterave industrielle

Betterave industrielle porte-Graine

Betterave potagère

1

[Suivant](#)

Classement	<u>Classement selon le règlement DPD-CLP :</u> Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage DPD (ancien classement conforme à la Directive 99-45/CE). Si un produit est mis sur le marché avant le 1^{er} juin 2015 et si ce produit est vendu à l'utilisateur avant le 1^{er} juin 2017 alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS. •  SGH07 •  SGH08 •  SGH09
Mention d'avertissement	Attention
Délai de rentrée	• Pour les travailleurs : 48 Heures (DGAL)
Mentions de danger	• H302 - Nocif en cas d'ingestion. • H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. • H332 - Nocif par inhalation. • H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. • H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. • EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques	• P102 Tenir hors de portée des enfants. • P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. • P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). • P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. • P314 Consulter un médecin en cas de malaise. • P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. • SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, pour les usages sur asperges, céleris, carotte, salsifis et betterave potagère, fenouil, panais, betterave porte-graines, ne pas appliquer cette préparation ou tout autre préparation à base d'azoxystrobine à une dose annuelle supérieure à 1x200g sa/ha pour une même parcelle pour une application entre BBCH 20 et 39, ou à une dose annuelle supérieure à 2x200g sa/ha sur une même parcelle pour des applications à partir de BBCH 40. • SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, pour les usages sur aubergine et cornichon, ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation à base d'azoxystrobine à une dose annuelle supérieure à 3 x 200 g sa/ha sur une même parcelle, et appliquer uniquement à partir du stade BBCH 69. • SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, pour les usages sur chicorée, ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation à base d'azoxystrobine à une dose annuelle supérieure à 1 x 200 g sa/ha sur une même parcelle, et appliquer uniquement à partir du stade BBCH 30. • SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, pour les usages sur chou, poireau, ail, artichaut, igname, échalotte, cardon, cultures potagères, PPAMC et florales porte-graines, graminées porte-graines et légumineuses porte-graines, ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation à base d'azoxystrobine à une dose annuelle supérieure à 1x200g sa/ha sur une même parcelle, et appliquer uniquement à partir du stade BBCH 40. • Spe3 Pour protéger les arthropodes non cibles/les insectes, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. • Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau. • Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. • Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one • Pour les usages sur carotte, salsifis et endive, n'appliquer la préparation qu'en cas de lutte conjointe alternariose/oïdium. • Pour les usages sur poireau contre le mildiou, n'appliquer la préparation qu'en cas de lutte conjointe mildiou/rouille. • SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
--	--

**Equipe ment de
Protection
Individuelle
(EPI)**

- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par pulvérisateurs portés ou trainés à rampe ou pneumatiques ou par atomiseurs, pendant l'application - pulvérisation vers le bas, avec tracteur avec cabine : une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ; dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par pulvérisateurs portés ou trainés à rampe ou pneumatiques ou par atomiseurs, pendant l'application - pulvérisation vers le bas, avec tracteur sans cabine : une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par pulvérisateurs portés ou trainés à rampe ou pneumatiques ou par atomiseurs, pendant le mélange/chargement : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée, des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832 -3, et des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par pulvérisateurs portés ou trainés à rampe ou pneumatiques ou par atomiseurs, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée, des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832 -3, et des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par pulvérisation manuelle sous serre ou en plein champ par une lance, pendant l'application - contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses : une combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche , des bottes de protection certifiées EN 13 832 -3 et des gants en nitrile certifiés EN 374-3.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par pulvérisation manuelle sous serre ou en plein champ par une lance, pendant l'application - sans contact intense avec la végétation, culture basse (< 50 cm) : une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, des bottes de protection certifiées EN 13 832-3 et des gants en nitrile certifiés EN 374-3.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par pulvérisation manuelle sous serre ou en plein champ par une lance, pendant l'application - sans contact intense avec la végétation, culture haute (> 50 cm) : une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche, des bottes de protection certifiées EN 13 832-3 et des gants en nitrile certifiés EN 374-3.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par pulvérisation manuelle sous serre ou en plein champ par une lance, pendant le mélange / chargement : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832 -3, des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 et une combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) OU une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications par pulvérisation manuelle sous serre ou en plein champ par une lance, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832 -3, des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 et une combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) OU une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger le travailleur qui serait amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3 et une combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Délai sans pluie

Un délai de 2 heures sans pluie est

nécessaire au bon séchage de la bouillie.

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

Reportez-vous à l'étiquette

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Signalez-nous vos symptômes

 N° Vert 0 800 887 887
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

- **ORTIVA® TOP - AMM N° 2080102 - Composition : 200 g/l azoxystrobine * + 125 g/l difénoconazole * - Attention -**
H302 - Nocif en cas d'ingestion. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H332 - Nocif par inhalation. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes

d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, pour les usages sur asperges, céleris, carotte, salsifis et betterave potagère, fenouil, panais, betterave porte-graines, ne pas appliquer cette préparation ou tout autre préparation à base d'azoxystrobine à une dose annuelle supérieure à 1x200g sa/ha pour une même parcelle pour une application entre BBCH 20 et 39, ou à une dose annuelle supérieure à 2x200g sa/ha sur une même parcelle pour des applications à partir de BBCH 40.

SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, pour les usages sur aubergine et cornichon, ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation à base d'azoxystrobine à une dose annuelle supérieure à 3 x 200 g sa/ha sur une même parcelle, et appliquer uniquement à partir du stade BBCH 69.

SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, pour les usages sur chicorée, ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation à base d'azoxystrobine à une dose annuelle supérieure à 1 x 200 g sa/ha sur une même parcelle, et appliquer uniquement à partir du stade BBCH 30.

SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, pour les usages sur chou, poireau, ail, artichaut, igname, échalotte, cardon, cultures potagères, PPAMC et florales porte-graines, graminées porte-graines et légumineuses porte-graines, ne pas appliquer cette préparation ou toute autre préparation à base d'azoxystrobine à une dose annuelle supérieure à 1x200g sa/ha sur une même parcelle, et appliquer uniquement à partir du stade BBCH 40.

Spe3 Pour protéger les arthropodes non cibles/les insectes, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau.

Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta. **Avant toute utilisation, assurez-vous que**

celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez

<http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .


